COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-39

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE

ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MOISSAC	Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac	Etude Préopérationnelle de la Z.A.C de Fleury à Moissac

Par délibérations en date des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives à la réalisation d'études économiques de faisabilité industrielle sont définies aux articles 83 à 85 de l'arrêté précité.

Ces articles stipulent que le Conseil Général peut apporter une aide financière aux personnes morales de droit public qui engagent la réalisation d'études économiques prospectives ou analytiques de portée générale ou liées à la faisabilité de projets particuliers.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le 29 mars 2006 pour étudier, entre autre la demande formulée par la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac pour une étude préopérationnelle de la Z.A.C. de Fleury à Moissac.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTELSARRASIN/MOISSAC

CONTRAT DE PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE

ETUDE PREOPRATIONNELLE DE LA Z.A.C. DE FLEURY A MOISSAC

► LES RAISONS

La Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac souhaite étudier les conditions d'aménagement du Parc d'Activités de Fleury, d'une superficie d'environ 123 ha.

La mise en œuvre de cette étude d'aménagement s'inscrit dans le cadre du PLU de Castelsarrasin en phase avec la réflexion de la Communauté de Communes de Castel-Moissac.

Lors de la délibération du Conseil Communautaire en date du 29.9.2005, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre associée à la SEM 47 les cabinets d'études Quadra et Fluiditec.

► LE PROJET

La prestation se décline en deux phases distinctes au stade des études opérationnelles :

- une 1ère phase permettra de vérifier la faisabilité technico-économique de l'opération aboutissant notamment à un projet de bilan de ZAC. Il s'agit à ce stade d'évaluer le scénario d'aménagement en tenant compte des contraintes du site,

- une 2ème phase afin d'élaborer les documents réglementaires d'urbanisme (procédure de ZAC) permettant la mise en œuvre des opérations arrêtées par le Conseil Communautaire.

Cette étude doit permettre d'établir un diagnostic de l'état initial du site et de réaliser une esquisse du projet global d'aménagement.

L'objectif de la Communauté de Communes étant de réaliser une zone de « niveau II » qui intègre notamment au niveau de la politique régionale des services associés.

Précisons que cette étude doit faire apparaître les répartitions entre les activités industrielles de production et les activités tertiaires et commerciales. Ces éléments seront nécessaires pour classer le niveau de cette zone vis à vis de la Région et d'en déterminer le montant des aides envisagées.

► LE COUT DE L'ETUDE

LIBELLES	SEM 47 Montant HT	Prestations QUADRA Montant HT	Sous traitant FLUIDITEC Montant HT	TOTAL
Phase I				
programme scénarios d'aménagement	6 030,00 €	19 370,00 €		25 400,00 €
coûts d'aménagement	3 350,00 €		3 500,00 €	6 850,00 €
sous total Phase I HT	9 380,00 €	19 370,00 €	3 500,00 €	32 250,00 €
Phase II				
1 – montage du dossier de « création de ZAC »	5 360,00 €			5 360,00 €
2 – élaboration du dossier « loi sur l'eau »	1 675,00 €	8 600,00 €		10 275,00 €
3 – élaboration du dossier « APS »	1 675,00 €		15 000,00 €	16 675,00 €
4 – montage du dossier de « réalisation de ZAC »	5 360,00 €			5 360,00 €
sous total Phase II HT	14 070,00 €	8 600,00 €	15 000,00 €	37 670,00 €
TOTAL HT	**23 450,00 €**	**27 970,00 €**	**18 500,00 €**	**69 920,00 €**

Le coût global de l'étude s'élève à 69 920,00 € HT réparti sur les trois cabinets d'études : SEM 47, Quadria, Fluiditec.

► LE PLAN DE FINANCEMENT de l'étude technique

Région (sollicitée)	10 000,00 €
Conseil Général (sollicité)	**10 000,00 €**
Etat/FNADT(sollicité)	20 976,00 €
FEDER (sollicité)	14 962,00 €
Autofinancement Communauté de Communes Castel-Moissac	13 982,00 €
TOTAL HT	**69 920,00 €**

Nous devrions connaître la situation de l'Etat et de l'Europe dans le courant du premier semestre 2006.

Aux vues des éléments du dossier et compte tenu du plafond des dépenses éligibles dans le cadre d'études techniques (40 000 €),

L'intervention du Conseil Général s'élève à :
40 000 € x 25 % soit **10 000 €**

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- que la volonté des élus de la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac étant de réaliser une zone conséquente en matière d'aménagement,
- que cette étude doit permettre notamment de fixer le niveau d'exigence en matière d'aménagement et d'impact environnemental,
- qu'elle est un préalable à la prise en compte par le Conseil Régional d'une zone d'activités niveau 2.

- propose d'accorder à la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac une subvention d'un montant de **10 000 €** pour l'étude pré-opérationnelle de la Z.A.C Fleury à Moissac.

☼ ☼ ☼ ☼

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- D'une subvention de **10 000 €** à la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac pour l'étude préopérationnelle de la Z.A.C. de Fleury à Moissac.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 6171, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2006	60 000,00 €
Engagé à ce jour	0,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	10 000,00 €
Disponible	**50 000,00 €**

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-39

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MOISSAC	Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac	Etude Préopérationnelle de la Z.A.C de Fleury à Moissac

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1er avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du F.D.I.E.,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac, une subvention de 10 000 € pour l'étude préopérationnelle de la Z.A.C. de Fleury à Moissac ;

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6171, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,